

# Championnats de Normandie de Cross

## Dimanche 25 janvier 2026

### Hippodrome Victor Lebrun – BERNAY (27)

#### **ENGAGEMENTS :**

La liste complète des qualifiés à la suite des départementaux, est mise en ligne sur le site de la ligue Le **lundi 12 janvier**.

Les clubs auront jusqu'au **Lundi 19 janvier 2026 à 23h59** pour confirmer la participation de leurs athlètes.

**Pour le cross court** : engagement directement sur le site de la ligue jusqu'au lundi 19 janvier, 23h59. **Un athlète ne peut être inscrit à la fois en court et en long.**

**En conséquence, sur proposition de la CSO et décision du Comité Directeur de la Ligue, tout engagement au-delà de la date limite du Lundi 19 janvier 23h59 sera facturé aux clubs 10 €.**

**Dans tous les cas il est impératif que les clubs confirment la participation des athlètes. Par défaut les athlètes ne seront pas retenus lors de la constitution du fichier, n'auront donc pas de dossards et ne pourront participer.**

Si vous savez que des athlètes ne seront pas présents, merci de les laisser en statut "Non confirmés" : cela évitera de préparer des dossards inutiles.

**D'autre part, par décision de la CSO et du CD, tout dossard non retiré quelle que soit la catégorie, sera facturé aux clubs 10 €.** Les clubs auront jusqu'au **lundi 2 février 23h59** pour fournir un justificatif de l'absence d'un coureur. Passé ce délai, les justificatifs ne seront plus recevables.

**Equipes :** dans toutes les catégories, les clubs ayant une équipe classée lors des départementaux (et donc qualifiée pour les régionaux) avec seulement 4 (ou 5 athlètes), auront la possibilité d'ajouter 2 (ou 1) athlètes supplémentaires pour les régionaux. Les inscriptions de ces athlètes (gratuites) en plus doivent se faire auprès du Président de la CSO DD Kerveillant ([kerveillant.andre@neuf.fr](mailto:kerveillant.andre@neuf.fr)) avant le lundi 19 janvier 23h59 dernier délai. Remarque : Un master qui court les départementaux en Elite (et qui participe donc au classement de son club en Elite) et qui désire faire les régionaux en Masters doit obligatoirement faire une demande de qualification exceptionnelle avec le chèque correspondant de 10€.

#### **Retrait des dossards :**

Retrait individuel sur présentation d'une **pièce d'identité avec photo** (CI, passeport, permis de conduire, carte scolaire, carte de bus, ....). **Bien prévenir les athlètes** en particulier les athlètes benjamins et minimes.

Afin de limiter le nombre de présents dans le local de distribution des dossards, cette distribution se fera à des horaires précis en fonction des catégories :

- Masters H de 8h30 à 10h00
- CF de 10h00 à 11h00
- CCF et CCH de 10h30 à 12h00
- MH et BF de 11h30 à 13h00
- MF et BG de 12h30 à 13h30
- CH et JF de 13h00 à 14h00
- JH de 13h30 à 14h15
- Elite F de 14h00 à 15h00
- Elite H de 14h30 à 16h00

Toutes infos supplémentaires (plan de situation, plan de parcours, horaires, parkings, etc.) sur le site du club **SC Bernay**.

## **JURY**

Directeur de la Compétition : P. Devaux (Pdt SC Bernay)  
Responsable technique du parcours : A. Bouilloux  
Directeur de réunion et délégué technique CSO : DD Kerveillant  
Juge arbitre général : D. Lesoeur  
Juges arbitres parcours :  
Points A et A : D. Adast et G. Rihouey  
Point B : D. Retout  
Point D : JJ Nouet  
Juge arbitre arrivée : JL Chanvrier  
Juges de départ : M. Louvet – Z. Roussel – B. Marais  
Arrivée : B. Maline – J. Poirier – CD 27  
Secrétariat : V. Le Boucher – C. Louvet  
Navettes – affichages – juges de parcours : SC Bernay et CD 27  
Responsable distribution des dossards : AM Alliouz  
Distribution des dossards : SC Bernay (4 à 6 personnes)  
Animation : N. Picard – L. Ameline  
CAD : B. Maline – B. Cambier (Les Andelys)  
Protocole : P. Devaux – D. Lesoeur – D. Pignet

### **Qualifications aux 1/2 finales des Championnats de France :**

Les demandes de qualifications exceptionnelles pour les 1/2 finales sont à déposer le jour des régionaux avant 17 h 30 auprès du Président de la CSO régionale, accompagnées du chèque de caution de 30€ à l'ordre de la LNA.

### **Interrégion Bretagne-Normandie**

#### **1/2 Finale des Championnats de France de cross**

#### **Quotas 2026**

	CAM	CAF	JUM	JUF	CCM	CCF	Elite M	Elite F	Master
<b>NORMANDIE</b>									
Quota Equipe	10	8	10	8	16	15	16	11	14
Quota Indiv.	53	51	53	51	44	43	42	65	46
<b>BRETAGNE</b>									
Quota Equipe	17	12	17	9	21	15	21	19	23
Quota Indiv.	67	69	67	69	56	57	58	95	74

### **Qualifications aux championnats de France 2026**

	Ma H	Elite H	U23 H	CCH	U20 H	U18 H	Elite F TC	Ma1 F	U23 F	CCF	U20 F	U18 F
Indiv	48	30	13	32	35	22	25	15	13	23	35	32
Equ	7	4		5	4	4	4			4	5	3

## Championnat de Normandie de Cross-country

BERNAY – 25 janvier 2026

	Horaire	Catégorie	Boucle départ	Petite boucle	Moyenne boucle	Grande boucle	Arrivée	Distance
<b>Distance des boucles</b>			<b>450 m</b>	<b>900 m</b>	<b>1486 m</b>	<b>2440 m</b>	<b>320 m</b>	
1	<b>10 h 15</b>	Masters H	1	1		3	1	8990 m
2	<b>11 h 15</b>	Cadettes F	1	2	1		1	4056 m
3	<b>11 h 45</b>	Cross court F	1	2	1		1	4056 m
4	<b>12 h 10</b>	Cross court H	1	2	1		1	4056 m
5	<b>12 h 35</b>	Minimes H	1	2	1		1	4056 m
6	<b>13 h 05</b>	Benjamines F	1	2			1	2570 m
7	<b>13 h 30</b>	Benjamins H	1	1	1		1	3156 m
8	<b>13 h 50</b>	Minimes F	1	1	1		1	3156 m
9	<b>14 h 10</b>	Cadets H Juniors F	1	2		1	1	5010 m
10	<b>14 h 40</b>	Juniors H	1	1		2	1	6550 m
11	<b>15 h 20</b>	Elites F	1	2		2	1	7450 m
12	<b>16 h 15</b>	Elites H	1	1		3	1	8990 m

Boucle départ : Départ - A = 450 m

Petite Boucle : ABA = 900 m

Moyenne Boucle : AA'CDBA = 1486 m

Grande Boucle : AA'CDEBA = 2440 m

Arrivée : A - Arrivée = 320 m

# **DEMANDE DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE**

## **Pour les 1/2 finales de Cross**

# 1/2 finales des Championnats de France de cross – 15 février à Evreux (27)

<b>N° Licence</b>	
<b>NOM - Prénom</b>	
<b>Catégorie</b>	
<b>Club</b>	
<b>Course (court ou long en élite)</b>	
<b>Motif de la demande</b>	

Le demandeur :

A déposer avant 17h30 le jour des régionaux (pour les 1/2 finales), demande accompagnée d'un chèque de caution de 30 € (**1 chèque par demande à l'ordre de la LNA pour les 1/2 finales**), caution remboursée pour les CJESM si l'athlète se qualifie aux championnats de France.